

Etudier à la Faculté de théologie de Fribourg

Diplôme ecclésiastique

- 18 ans requis
- Lettre de recommandation ecclésiale
- Formation non académique 5 ans
- Exigence des travaux écrits moins élevée
- Exigence entrée ministère ecclésial
- Après trois ans examen intermédiaire
- Si note de 5.5 accès à la voie Bachelor en théologie!

Voies Bachelor

Programmes	UNIQUE – 180 ECTS	PRINCIPAL – 120 ECTS	SECONDAIRE – 60 ECTS (ou 2 x 30)
Domaine Théologie	Bachelor of Theology	Bachelor of Arts en études théologiques	Bachelor du domaine d'étude principal
Domaine Etudes interreligieuses	Pas disponible en voie unique	Bachelor of Arts en études interreligieuses	Bachelor du domaine d'étude principal
Bachelor of Arts en enseignement au degré secondaire I (DEDS)	Enseignement religieux de 50 ECTS + 2 à 3 autres branches (50-30 ou 70 ECTS) + formation didactique et pédagogique 30 ECTS. Diplôme décerné par la Faculté de théologie		

NB: à compléter par un Master of Arts en sciences de l'éducation pour l'enseignement au secondaire I (DEDS) pour pouvoir enseigner au secondaire I de 90 ECTS. Le Master est décerné par la Faculté des sciences et de l'éducation et de la formation (DFAC). Il donne droit à l'enseignement de la discipline „Ethique et culture religieuse“ au niveau I.

Voies Master

Programmes	UNIQUE – 120 ECTS	PRINCIPAL – 90 ECTS	SECONDAIRE – 30 ECTS
Domaine Théologie	Master of Theology	Master of Arts en études théologiques	Master du domaine d'étude principal
Domaine Etude interreligieuses	Pas disponible en voie unique	Master of Arts en études interreligieuses	Master du domaine d'étude principal
Diplôme d'enseignement au secondaire II (DEEM) Le diplôme est décerné par la Faculté des sciences de l'éducation et de la formation (DFAC)	„Enseignement religieux“ en monobranche : Master en théologie ou études interreligieuses dont 20 ECTS en sciences des religions suivi de la formation Eduform pour l'obtention du DEEM	„Enseignement religieux“ en branche 1 + une autre branche: obtenir un Master of Arts en Théologie ou en Etudes interreligieuses dont 20 ECTS en sciences des religions suivi de la formation didactique Eduform pour l'obtention du DEEM	„Enseignement religieux“ en branche 2 ou en branche 3 (enseignement religieux + deux autres branches): 30 ECTS en théologie ou études interreligieuses dont au min. 15 ECTS en sciences des religions suivi de la formation didactique CERF.

Voie Licence canonique

2 semestres – 60 ECTS

- Obtention par le Vatican de l'autorisation d'enseigner auprès d'une Institution pontificale
- Directeur de thèse
- 20 ECTS dans le domaine de la branche du thème du mémoire de Licence + 20 ECTS dans un autre département
- 20 ECTS pour le mémoire de Licence

Voie Doctorat

Doctorat en théologie
Doctorat ès lettres en études théologiques
Doctorat ès lettres en études religieuses

Voie Post-Doctorat

Habilitation (pour obtenir le droit d'enseigner à l'Université)

Dans une des branches enseignées à la Faculté de théologie